



Obtenir l'avis qualifié de la CMA sur mes projets d'urbanisme

Référence : 8.1.3

Thématique : Dynamiser et promouvoir les territoires

Notre service

Bénéficiez de l'expertise de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur pour toute consultation réglementaire : conseils lors de l'élaboration, révision ou modification de votre plan local d'urbanisme ou d'autres projets réglementaires sur votre territoire.

Les plus

- Accès à des données spécifiques
- Analyse des impacts du projet sur le tissu économique local
- Expertise de référence

Public

Collectivités et partenaires

Format

Prestation

Durée

2 mois minimum

Valeur

Selon projet

Tarif

Selon projet

Délivré par:

- CMA PACA / Bouches-du-Rhône (13) :
- CMA PACA / Alpes-de-Haute-Provence (04) :
- CMA PACA / Hautes-Alpes (05) :
- CMA PACA / Alpes-Maritimes (06) :
- CMA PACA / Var (83) :
- CMA PACA / Vaucluse (84) : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- Collectivité / Partenaire - contact